

ATTESTATION DE CONFORMITE

Direction générale de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

DE TYPE

Codification	Référence	Indice
EMS3	2016-II	Indice A

Vu l'arrêté du 18 janvier 2007 modifié relatif aux normes techniques applicables aux SSLIA sur les aérodromes,

Vu la demande formulée par la société Profoam International, en date du 19 mai 2016,

Vu les résultats concluants des PV d'essais en laboratoire référencés n° PN 16 10392 du 18 mai 2016 (CNPP) et n° 5P09098 du 03 décembre 2015 (SP Sveriges Tekniska Forskningsinstitut),

Vu l'avis du Service Technique de l'Aviation Civile,

la présente attestation de conformité de TYPE est délivrée à la société :

PROFOAM INTERNATIONAL

**22 avenue René Coty
75014 PARIS
FRANCE**

pour l'émulseur SSLIA suivant :

Appellation commerciale : **PROFILM3**
Concentration d'emploi : **3 %**
Codification retenue : **EMS3**

Cette conformité est appréciée par rapport aux spécifications techniques communes *Emulseurs SSLIA* approuvées par arrêté interministériel le 23 avril 2004.

La présente attestation est valable, pour une durée de 5 ans, pour les lots d'émulseurs déclarés du même type par le fabricant, produits et étiquetés dans le respect des conditions présentées lors de la demande et pour lesquels la composition, ainsi que les caractéristiques et les performances au feu (voire fiche jointe en annexe) correspondent à celles des lots de référence testés.

Le bénéficiaire de la présente attestation appose le logo de conformité « SSLIA » sur les lots destinés aux aérodromes français et en assure la traçabilité.*.

Fait à Paris le **- 6 JUL. 2016**

Pour le ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

Le directeur adjoint
aéroports et navigation aérienne



Didier SERRANO

Direction de la Sécurité
de l'Aviation Civile
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Tél : 01 58 09 43 66



Conditions de validité associées à l'attestation :

Les lots d'émulseurs produits par le bénéficiaire de la présente attestation peuvent bénéficier des effets de la présente attestation sous réserve que celui-ci :

- s'assure que les lots produits :
 - sont élaborés dans le respect des conditions présentées lors de la demande d'attestation ;
 - ont une composition, des caractéristiques et des performances au feu correspondant à celles des lots de référence et à la fiche descriptive associée à l'attestation ;
- fournit au client, à la livraison de chaque lot d'émulseur, une confirmation de la conformité du lot considéré au produit bénéficiant de la présente attestation et une copie de cette dernière ;
- assure la traçabilité des lots produits déclarés conformes et communique annuellement les informations correspondantes au service technique de l'aviation civile ;
- informe au préalable le service technique de l'aviation civile de tout changement des conditions de production ou des caractéristiques du produit.

A défaut, les lots de produits concernés ne peuvent bénéficier des effets de la présente attestation.

Logo « SSLIA » correspondant à la présente attestation, apposé sur les contenants des lots d'émulseurs déclarés conformes au type identifié :



Pour tout renseignement technique sur les émulseurs SSLIA attestés :

Service technique de l'aviation civile
Subdivision Lutte contre l'Incendie des Aéronefs
9 avenue du docteur Maurice Grynfogel
BP 53735
31037 Toulouse Cédex 1
<http://www.stac.aviation-civile.gouv.fr>
mél : stac-sslia@aviation-civile.gouv.fr